

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 10 janvier 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

L'an deux mille cinq le dix janvier à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Aumelas, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. CHRISTOL Jean Marie - M. ASENSI Raphaël - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric - M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. POUJOL Robert - M. YVANEZ André - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - Mme GUERRE Nicole.

Absents excusés : M. CADILHAC Jean-François - M. GOMEZ René - M. SANCHEZ Norbert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. AGOSTINI Jean André - M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie.

Absents : M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. TOURET Jean-Louis - M. CROS Christian.

Monsieur AGOSTINI donne pouvoir à Monsieur SALASC
Monsieur CADILHAC donne pouvoir à Monsieur VILLARET

Monsieur CARCELLER a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

Date de convocation
04 janvier 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

08-2005
**Adhésion de la Communauté de communes à la Mission locale
d'insertion du Lodévois**

Le Président explique que la Mission locale d'insertion du Lodévois a été créée en janvier 2004 et regroupe 84 communes dont 5 communautés de communes.

C'est une structure nationale qui est financée par les communes, les EPCI, l'Etat, le Fonds social européen, le Département et la Région.

Elle accompagne les jeunes individuellement sur leur parcours d'insertion sociale et professionnelle et développe tous les partenariats locaux pouvant aider à accomplir cette mission. Elle est de plus chef de projet pour mener à bien une étude action pour la création de logements temporaires éclatés sur 6 cantons.

Ses axes d'intervention sont l'emploi, la formation, la santé, le logement, la vie quotidienne, les loisirs, la citoyenneté des jeunes de 16 à 25 ans.

La MLI tient 4 permanences sur 8 sur le territoire de la Communauté de communes : à Saint-André de Sangonis, Aniane, Gignac, Montarnaud.

En 2003, 1042 jeunes ont été suivis par les animateurs de la MLI. Près de la moitié (448) ont retrouvé une activité professionnelle, 156 ont bénéficié de contrats aidés, 131 demandes d'aides ont été acceptées sur 161 demandes et 402 jeunes ont été envoyés en formation.

36% des jeunes rencontrés étaient originaires de la Communauté de communes soit 379 personnes habitant 26 des 28 de la Communauté de communes.

Le travail réalisé par la Mission locale d'insertion en faveur de nos jeunes est donc considérable.

L'adhésion à la MLI est de 1,52€ par habitant.

Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la MLI à compter de janvier 2005

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret